



Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 031-213105471-20221220-DEC2022_47-AU



DECISION 2022-47
RELATIVE À L'AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS
D'AMÉNAGER POUR LA RÉHABILITATION DE LA PLACE DE LA
LIBÉRATION

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 26°,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « *procéder, et de de manière générale, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux* » ;

Considérant le projet de réhabilitation de la Place de la Libération en cours, sous maîtrise d'œuvre du consultant en ingénierie Urba Link.

DÉCIDE :

Article 1 : de déposer une demande de permis d'aménager pour la réhabilitation de la place de la Libération.

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance des Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses,
le 20 décembre 2022

Le Maire,
Jérôme DOUËLOUP



Certifiée exécutoire,

Reçu en Sous-Préfecture le : 20/12/2022

Publiée le : 20/12/2022